

BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Stop aux constructions illégales



Thierry Herry, maire adjoint, devant une construction illégale.

tout va dans leur bois protégé. Il n'empêche, malgré les procédures, de nombreux propriétaires de parcelle situées non loin du complexe du Jeu-de-Paume ou dans la zone sensible boisée, dans la forêt de Boissy n'ont que faire du code de l'Urbanisme et de la loi.

« Ce propriétaire dans la zone des Clotins de la Moinerie a par exemple signé une demande d'urbanisme pour une petite cabane pour entreposer des outils. Aujourd'hui, il s'agit d'un chalet d'un étage avec des fenêtres. Tout cela est illégal et pas du tout autorisé. Nous avons lancé une procédure

judiciaire en 2014 et depuis nous attendons », explique Thierry Herry, maire adjoint, devant le terrain aujourd'hui clôturé et au portail noir impénétrable.

Un peu plus loin, la situation est pire. Plusieurs voisins ont signalé en mairie les passages incessants de camions durant la nuit en direction du bois, pourtant interdit aux 3,5 tonnes. Les camions ont depuis abîmé le trottoir et la chaussée. Après enquête, il s'avère que le propriétaire de la parcelle Lenestour et l'entreprise de Travaux Publics ne font qu'un. « La société de

Travaux Publics a été identifiée et nous avons déposé plainte trois fois de suite. Ils sont venus déposer en pleine nuit leur chargement de grutage de route, on ne sait même pas si c'est amiante ou pas », poursuit Thierry Herry qui précise qu'ils ont été entendus par les gendarmes et qu'une procédure est en cours. Le terrain acheté en 2013 par Lenestour est depuis méconnaissable. Les propriétaires ont abattu les arbres et sont en train de poser des clôtures. Le

terrain en pleine forêt a été stabilisé et aplani pour accueillir on ne sait quelles constructions. Tout cela sans aucune demande d'autorisation. Pour tenter d'enrayer l'impunité de ces propriétaires peu scrupuleux et leur mauvaise foi, la commune essaie de préempter au maximum les terrains disponibles. Car l'équipe municipale le sait trop bien : les procédures sont souvent très longues, lorsqu'elles aboutissent...

■ Baya Kanane

Pour en savoir plus

Des caravanes de la Communauté des gens du Voyage à Boissy
Une quinzaine de caravanes se sont implantées dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 août sur les terrains d'entraînement de football, derrière la nouvelle école maternelle. « Ils sont passés par les champs. Nous avons fait aussitôt un dépôt de plainte auprès du procureur de la République. Aujourd'hui, nous ne pouvons avoir recours qu'à la procédure pénale mais nous avons engagé des démarches pour que la procédure administrative soit prise en compte à Boissy », précise Maurice Dorizon qui a réussi à négocier leur installation sur deux semaines au lieu de trois.

Trop c'est trop ! Malgré les dépôts de plainte et la multiplication de procédures judiciaires auprès du Parquet pour arrêter la prolifération de constructions illégales sur leur commune et dans des zones sensibles boisées, l'équipe municipale attend toujours la réaction et surtout l'action ferme des autorités et des institutions pour l'aider à contrôler ces implantations sauvages.

Ce problème épineux ne date pas d'hier. Il est également connu et signalé aux autorités concernées et compétentes dès qu'il se produit. Les adjoints, les conseillers et les membres de la commission urbanisme sont également tous les jours sollicités par les Buxéens et les randonneurs de la forêt qui repèrent des constructions à